

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 727 18 avril 1984

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs  
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
Hélène Besençon  
Jeanlouis Cornuz  
Gil Stauffer

727

# Domaine public

## La fonction et le secret

*Amusant de rechercher de quelle manière la Constitution fédérale assure la protection de la personnalité: elle vous garantit le droit au mariage (art. 54), le secret postal (art. 36); elle interdit de surcroît la peine de mort pour délit politique et les peines corporelles (art. 65). Pour le reste et le surplus, référez-vous à la jurisprudence du Tribunal fédéral, qui interprète le droit constitutionnel non écrit de la liberté de la personne!*

*Dans leur projet de révision générale de la Constitution fédérale, les experts proposaient un article plus complet (art. 10), précisant, à l'alinéa trois, que «le domaine privé et le domicile sont protégés».*

*Ce rappel à propos du débat ouvert par l'initiative sur les banques, car toute une propagande tend à faire croire que le secret bancaire est un droit fondamental, un prolongement du domicile, devant donc, comme tel, être protégé.*

*En réalité, on ne voit pas pourquoi la fortune mobilière devrait pouvoir être tenue secrète. La fortune immobilière, elle, s'étale au soleil, visible, enregistrée au cadastre officiel, au vu et au su de tous. En quoi la propriété mobilière serait-elle plus intime? Il est d'ailleurs admis dans beaucoup de cantons que chacun peut consulter le registre des impôts et savoir quelle est la fortune et le revenu imposables de tout contribuable. Quand cette disposition a été adoptée, personne n'a recouru pour violation d'un droit essentiel de la personnalité.*

*Le secret bancaire n'est donc pas lié au droit constitutionnel ou non constitutionnel de la personne. Il est de portée relative et doit être interprété en fonction de règles d'intérêt général.*

*Or une des tâches les plus difficiles de l'Etat est le prélèvement de l'impôt. Elle exige une application rigoureuse de l'égalité de traitement et le respect équitable des intérêts de chacun.*

*Dans les discussions sur l'initiative bancaire, on ne présente toujours que la relation d'une personne qui doit être protégée dans sa sphère privée avec l'administration. En réalité, il s'agit d'une relation à travers l'Etat (et non pas l'administration) avec les autres membres de la communauté nationale. L'acquiescement de l'impôt influence la disponibilité, c'est-à-dire la vie concrète et privée de chacun. Payer au fisc deux mille francs de plus ou de moins, c'est, par exemple, un voyage en plus ou en moins. Le fraudeur, en reportant une partie de la charge fiscale sur autrui, porte atteinte à la sphère privée d'autrui.*

*Valablement, on peut affirmer que le respect de la vie privée de chacun implique la transparence fiscale et la levée du secret bancaire par l'Etat, responsable au premier chef de l'égalité de traitement.*

*Les défenseurs du secret affirment que le sens civique du contribuable ne les regarde pas. A lui d'être en ordre ou pas en ordre.*

*Mais de fait, les banques acceptent, consciemment, d'être complices des intentions de fraude de leurs clients. Par des conseils sur la manière d'éluider l'impôt anticipé, par la gestion d'éléments de fortune dont il est bien précisé qu'ils ne concernent pas le fisc, par l'établissement de bordereaux séparés dont il est évident que l'un sera présenté au fisc et pas l'autre. Cette complaisance est d'ailleurs une des conséquences de la concurrence interbancaire: surtout ne pas perdre un client!*

*Le secret devrait avoir pour contrepartie l'application d'une déontologie rigoureuse. Sinon, il est schizophrénique de le détenir de l'Etat pour contrarier une mission fondamentale du même Etat. Ou une déontologie stricte ou la levée du secret.*

A. G.

## Confiture de culture

*Je n'aurais pas imaginé que la présence d'un spectateur au bord d'une table de billard pouvait modifier le champ gravitationnel — donc la trajectoire des boules si le nombre des chocs est de l'ordre de la dizaine... (p. 86).*

*Mais je n'ai pas compris ce qu'est vraiment le chat d'Arnold, ni le fer à cheval de Smale.*

*Bonne présentation de l'univers képlerien, néanmoins, dans «Le Calcul, l'Imprévu — Les figures du temps de Kepler à Thom», de Ivar Ekeland (Ed. Seuil, janvier 1984).*

*Conclusion: si j'étais moins niobet, je pourrais apprécier mieux les choses intelligentes qu'il semble y avoir dans ce petit livre.*

*J'ai pu suivre, en revanche, sans me fusiller les neurones, «Les confessions d'un chimiste ordi-*

*naire» de Jean Jacques (pseudonyme) (Ed. Seuil, 1981). Ce chimiste-là est plein d'esprit, d'humour et de formules bien expliquées. Un très charmant garçon. Remarquable.*

*Comme j'avais bien apprécié «Le petit savant illustré» de Pierre Thuillier (Ed. Seuil), j'ai emprunté «Les savoirs ventriloques — Ou comment la culture parle à travers la science» (Seuil, 1983) du même auteur.*

*Très bien, ce garçon. Perspicace.*

*L'ennui, avec Hans Christoph Buch et son «Voyage au creux du désordre — Journal d'un antinucléaire» (Hachette, Bibliothèque allemande, 1980), c'est qu'il faut attendre la page 46 pour qu'il couche, à peu près, avec sa copine Rebecca.*

*Un garçon plein de talent, néanmoins, ce H. C. Buch.*

*Bien. Et n'oubliez pas votre cure dépurative à la salsepareille. C'est de nouveau le printemps.*

*Vivement l'hiver prochain: mes skis sont déjà furtés.*

G. S.

## SOCIÉTÉ

### Avortements: des passions et quelques chiffres

Encore une page tournée dans le feuilleton constitutionnel déjà long de l'interruption de grossesse: après le Conseil des Etats, la commission du National chargée d'examiner l'initiative «Pour le droit à la vie», l'a rejetée, de même que le contre-projet du Conseil fédéral («Chacun a droit à la vie, à l'intégrité du corps et de l'esprit, à la liberté de mouvement et à la sûreté personnelle», disposition rescapée du projet de nouvelle Constitution fédérale). Prochaine échéance: en juin, décision du Conseil national.

Depuis une quinzaine d'années que la question divise profondément la population, provoque des consultations populaires précédées de campagnes passionnelles, le plus stupéfiant est que l'on man-

que toujours des données chiffrées les plus élémentaires sur les interruptions de grossesse (autorisées!). Une situation qui n'est pas sans rappeler celle du service civil: là, on ne savait pas au juste combien d'objecteurs finissaient en prison chaque année; ici, on ignore combien de femmes demandent et reçoivent en Suisse l'autorisation d'avorter.

Certes, au fil des ans, les statistiques se complètent et certains spécialistes se font un point d'honneur de publier au moins toutes les informations disponibles, fût-ce au prix d'enquêtes délicates et incomplètes à travers les cantons. On y gagne une vue d'ensemble de plus en plus fiable, mais sans plus. Dans ce désert statistique, les préjugés, bien entendu, fleurissent au gré des professions de foi, compromettant à l'avance toute discussion sereine. Et on imagine bien que les autorités fédérales, dans cette situation, même si elles le voulaient, ne pourraient garantir une application égale d'une loi

(pénale), censée être la même pour tous les Confédérés<sup>1</sup>.

Les lacunes les plus criantes? Dans le canton le plus peuplé, celui de Zurich, toujours pas de données disponibles (on n'a pas prévu la déclaration des interruptions de grossesse autorisées par les différents experts!) — pour avoir une idée des ordres de grandeur, on en est réduit à téléphoner au plus grand nombre possible de médecins zurichois... Seuls neuf cantons tiennent à jour des pointages précis concernant les étrangères non domiciliées en Suisse: Berne, Vaud, Genève, Neuchâtel, Argovie, Grisons, Bâle, Soleure et Lucerne... C'est seulement à Bâle-Ville que l'on connaît de longue date le nombre des demandes parallèlement à celui des autorisations d'interruptions de grossesse (les cantons de Vaud, de Neuchâtel et des Grisons se sont mis plus récemment à cette statistique de première importance)... Les procédés contraceptifs déclarés par les intéressées? On ne les connaît guère que pour deux trimestres 1982 dans le canton de Berne et pour le premier semestre 1980 dans le canton de Soleure... A cela s'ajoutent des divergences dans les recensements statistiques cantonaux existants, l'impossibilité de distinguer les cas des Suissesses et des étrangères domiciliées, l'ignorance quasi totale dans laquelle nous demeurons concernant les interruptions de grossesse sollicitées par des Suissesses à l'étranger: on comprendra que seules des tendances (et non pas des totaux<sup>2</sup>) peuvent être valablement prises en compte.

#### LE PELOTON DES «LIBÉRAUX»

Dans «Médecine et Hygiène» (42/1984), cinq spécialistes romands<sup>3</sup> mettent justement à jour leurs observations pour la période 1979-1981, suite à des publications antérieures dressant le bilan — autant que faire se peut — de trente années d'interruptions de grossesse dans notre pays (cf. DP 638, 20 mai 1982, «Avortement: les trois Suisses»). Dans la perspective de l'application fédéraliste de

fait des dispositions du Code pénal en Suisse, la tendance la plus intéressante et la plus significative qui se dégage de leur travail de recension est celle d'une modification en profondeur de la carte intercantonale des interruptions de grossesse: pendant des années, six cantons «libéraux» se détachaient du lot, Zurich (estimation), Berne, Vaud, Bâle-Ville, Genève et Neuchâtel; ils étaient suivi de loin par un groupe de onze cantons où les avortements étaient beaucoup moins fréquents (voir tableau); venaient finalement huit cantons ou demi-cantons où les avortements étaient pratiquement inconnus. La Suisse partagée en trois. Aujourd'hui, le fossé entre le premier et le deuxième groupe se comble progressivement: la Suisse partagée en deux. Une évolution qui se marque notamment dans une diminution bienvenue du «tourisme gynécologique» intercantonal.

#### LE COMBAT PRINCIPAL

Cela dit, et pour en revenir au feuilleton constitutionnel, il n'est pas certain que cette lente modification des tendances puisse déjà modifier les fronts «idéologiques» au chapitre de l'avortement. Ce n'est d'ailleurs pas là que se mène le combat principal qui est celui d'une diminution du nombre des interruptions de grossesse. Là, des efforts accrus sont toujours à l'ordre du jour dans différents secteurs, comme le notent les auteurs de l'enquête

parue dans «Médecine et Hygiène»: «activité quantitative et qualitative des centres de planning familial; attention portée par les médecins au problème du «stop» de la contraception orale avec prescription précise d'une méthode de remplacement (les malentendus, à cette occasion, sont fau-

teurs du tiers des demandes d'interruptions de grossesse dans le canton de Vaud); recherche d'une voie de sensibilisation de la population masculine, difficile à atteindre; rappel à la population des dangers de l'avortement criminel, très diminué mais non disparu.»

Cantons	1960	1966	1970	1974	1978	1979	1980	1981
ZH		(9000)	(8000)	(6000)	(4000)			
BE		1074	903	698	1086	1128	1207	1271
VD		(2000)	2242	2487	1889	1797	1712	1591
BS	946	901	970	1245	1162	1059	1163	1051
GE		(2500)		(3000)	2784	3078	3511	3192
NE		(3900)	725	594	500	459	456	480
AG	18	52	94	295	219	303	444	435
BL		42	84	64	122	211	247	293
TG		42	28	76	84	91	118	126
GR		16	20	55	63	60	69	62
SG		11	20	131	96	149	173	173
TI		22	18	103	346	419	391	418
AE		12	14	—	6	8	16	19
GL		—	12	16	22	41	43	49
SH		16	12	36	28	47	56	59
SO		—	7	97		86	166	
LU		—	6	37	50	32	28	34
JU		—	—	—	—	24	15	22
SZ		—	1	0	2			
UR		—	1			0	0	0
ZG		—	0			0	0	0
AI		—	0			2	1	1
NW		1	0	1	1	0	0	0
OW		—			1	0	0	0
VS		—				0	1	0
FR		—			1	7	5	9

<sup>1</sup> Période 1965-1969: 152 affaires pénales par an; 1975-1978: 16 en moyenne!

<sup>2</sup> Tendances pour ces dernières années: stabilisation (voire baisse) du nombre des interruptions de grossesse dans les cantons «libéraux» (à relativiser selon les données démographiques!).

<sup>3</sup> P.-A. Gloor, psychiatre et sexologue (Lausanne), H.-M. Hagmann, démographe (Genève et Sierre), M. Hurni, psychiatre (Yverdon), H. Stamm, gynécologue (Baden) et D. Stucki, gynécologue (Yverdon); ils avaient déjà publié, il y a presque deux ans, un premier bilan dans la revue «Praxis» 6/1982: «L'interruption de grossesse en Suisse: quelques chiffres et une évolution.»

*Interruptions de grossesse (estimations entre parenthèses): des trois Suisses aux deux Suisses...*

## Radios locales: les travaux d'Hercule Schlumpf

Même sans faire dans la conscience juridique spécialement exigeante, on doit bien convenir que l'Ordonnance sur les essais locaux de radiodiffusion (OER) est l'une des plus surprenantes bizarreries de l'appareil législatif fédéral. C'est même le plus curieux des textes issus du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), qui a d'ailleurs fait preuve à plusieurs reprises d'une certaine familiarité avec l'étrangeté juridique.

A se demander si M. Schlumpf, le chef du DFTCE, appartient bien au quintet de docteurs en droit que composent les «anciens» du Conseil fédéral (auquel MM. Delamuraz et Stich sont venus apporter une touche de «rer. pol.»).

En tout état de cause, nous avons donc une OER peu convaincante, publiée en juin 1982, après une procédure de consultation pas très éclairante, et surtout après une série inhabituelle d'incidents et d'indiscrétions plutôt comiques. Pas de base légale donc, encore moins constitutionnelle. Tout juste un acte de l'autorité, qui s'estime en droit de gouverner par ordonnances pour répondre à la nécessité de faire preuve d'un certain esprit d'ouverture. Et tant pis pour l'exclusivité de la SSR, violemment attaquée par la droite et le Club Hofer, proche de l'UDC de M. Schlumpf.

### PONCE PILATE DES ONDES

Par prévenance — ou par méfiance — à l'égard de la SSR, le Conseil fédéral a transféré plus loin la responsabilité de combattre l'assaut des radios locales, sur une ligne autrement résistante où se tiennent, objectivement complices, les détenteurs du monopole technique, les sociétés gérant les

droits d'auteur et surtout, ultimes gardiens de la pureté des ondes, les comptables et autres gestionnaires des nouveaux médias.

Moins de deux ans après l'entrée en vigueur de l'OER et près de six mois après le démarrage des premières radios locales, on doit constater que le DFTCE n'a pas trop mal manœuvré, par-delà ses maladroites ordinaires et ses rituelles erreurs (ne jamais considérer comme définitive la teneur d'un texte légal paraissant dans la «Feuille fédérale», lorsqu'il émane du secrétariat général du DFTCE!). En effet, le Conseil fédéral dissimulait sa mauvaise volonté en accordant — à contre-cœur — des essais de radiodiffusion locale, mais il chargeait d'autres institutions de créer les conditions qui minimiseraient les chances de succès. Ponce Pilate n'aurait pas fait mieux.

De fait, la SSR a d'abord tenté de se défendre en exigeant des montants très élevés pour la reprise de ses programmes. Puis elle a cédé, peu avant que la Suisse en vienne à son tour à poser des conditions moins inacceptables pour les radios locales.

### LE BASTION DES PTT

Restait donc le bastion du monopole technique, que la Constitution a réservé aux PTT. De ce côté-là, on n'a pas l'habitude de céder, à peine celle de négocier. Le gouvernement par ordonnances y est de mise, avec cette différence que les nouvelles dispositions, présentées comme des prescriptions techniques, paraissent dans la «Feuille officielle des PTT»... avant la décision de principe du Conseil fédéral! On se souvient du dernier haut fait du genre, survenu l'été dernier à propos des fameuses taxes de régalie pour l'émission de programmes locaux. Finalement, le DFTCE n'a pas seulement dû reprendre à son compte la décision préalable des PTT, mais encore baisser les taxes prévues, reconnues exagérées.

Quant à l'attribution des longueurs d'ondes aux différentes radios locales, elle a permis aux PTT de

faire une fois de plus étalage de leur autorité définitive, et de prendre une leçon d'humilité sur les aléas de la propagation des ondes hertziennes. A ce sujet, le phénomène d'intermodulation dont sont victimes, dans la région lausannoise, RSR 2, Radio L et surtout Acidule FM n'est que la dernière démonstration en date de la légèreté avec laquelle procèdent les PTT; et cela en toute impunité puisque le monopole prend systématiquement la précaution de dégager sa responsabilité. La SSR en sait quelque chose, elle qui bénéficie d'une concession II, «sans garantie de réception non perturbée des émissions».

### RADIOS EN DANGER DE MORT

En proie à des difficultés qui atteignent les plus grandes, les radios locales hurlent à la mort. Certaines le font sur un rythme de disco/boum-boum qui ne justifie guère leur existence aux côtés des troisièmes programmes de la SSR. Les autres, qui se veulent la voix originale d'une cité ou d'une région, se débattent tant qu'elles peuvent, et s'alignent sauf exceptions (LoRa de Zurich et Acidule de Lausanne) sur les revendications des commerçants des ondes ultra-courtes.

En substance, les radios locales demandent la possibilité d'augmenter leurs ressources publicitaires par un alignement sur les conditions faites à la télévision (allongement des temps quotidiens, compensations saisonnières, interdiction pour les seuls produits engendrant la dépendance et pour la propagande politique ou religieuse). En outre, les radios locales veulent étendre les possibilités de coopération en matière de programmes, c'est-à-dire généraliser l'interconnexion des réseaux câblés, que le Conseil fédéral avait d'abord accordée, puis sagement biffée de l'OER.

Toutes ces propositions sont présentement en consultation accélérée auprès d'une série d'organisations «intéressées»; les partis et les cantons n'ont pas été priés de donner leur avis, que certains

feront sans doute connaître malgré l'évident désintéret officiel.

En clair, l'OER n'aura pas tenu deux ans dans sa version originale. Encore une curiosité de cette Ordonnance, décidément aussi expérimentale que les essais qu'elle régleme. On voit bien le danger représenté par cette manière de légiférer: elle met en évidence l'esprit d'improvisation qui tient lieu de «politique» fédérale en matière de médias; du même coup, elle donne les plus grands espoirs aux groupes de pression. Les hésitations de M. Schlumpf, qui n'en finit jamais d'attendre pour voir, sans oser trancher, favorisent ceux qui veulent appliquer leur conception partielle des médias — établie selon des critères de rentabilité, est-il besoin de le préciser.

Mais les données financières des essais en cours (jusqu'à fin 1988) étaient faussées dès le départ: nombre de radios locales ont reçu l'autorisation d'émettre sans que soit remplie la condition posée par l'article 15 OER («le financement doit, selon toute apparence, être assuré pour toute la durée de l'essai»). De leur côté, les radios locales ont vu souvent très grand, en temps d'émissions propre comme en auditoire potentiel. Or les publicitaires, véritables saint Thomas de la gestion budgétaire, ne placent des annonces que si les «probabilités de contact» leur paraissent suffisantes; et au départ, l'audience d'une nouvelle radio demeure naturellement réduite, même si l'intérêt suscité semble en général durer au-delà du succès de curiosité initial.

#### LA VRAIE QUESTION

En se préoccupant du taux d'écoute, les publicitaires posent finalement la vraie question: où sont, non pas les publics cibles visés par les supports radiophoniques, mais bien les auditeurs auxquels ni les programmes de la SSR, ni les émetteurs boum-boum transfrontaliers ne donnent satisfaction? Sauf pour les «jeunes», insatiables consom-

mateurs de fréquences modulées et de bruits rythmés, il est totalement inutile de créer x substitués plus ou moins fidèles de Couleur 3. Alors où sont les autres, ceux qui attendent un style de programmation différent, avec une priorité très nette pour les gens et les affaires du lieu? Sont-ils assez nombreux (puisque la quantité compte d'abord en matière d'investissement) pour justifier des stations supplémentaires, et pour les faire apparaître comme autant de supports publicitaires intéressants? Telle est la véritable expérience, tentée par des radios aussi différentes que Lora (seule radio, et zurichoise, sans publicité), Förderband (radio «culturelle» de Berne), Jura 2000 (Delémont) ou Acidule FM (unique radio romande de gauche, qui

tente d'éviter l'ennui habituellement secrété par la «communication» non bourgeoise — un beau pari!).

Qui émettra verra. Il y aura des morts, c'est certain, mais on ne sait pas encore de quel type. Il se pourrait que les commerçants se retirent d'un négoce où la loi interdit de faire un bénéfice; Ringier s'était retiré de Radio Uetli, d'autres éditeurs pourraient aussi quitter un terrain qu'ils auront simplement voulu occuper, pour en barrer l'accès à des concurrents, anciens ou nouveaux. Resteraient alors les autres radios, vraiment locales, si elles tiennent la distance d'ici là, malgré les obstacles dressés par les PTT et les financiers, et en dépit d'une réglementation tout à fait bizarre. Y. J.

#### LES TEMPS CHANGENT

### Verts et Thurgoviens, critiques et Uranais

Thurgovie, Uri, Schwytz et Tessin, quatre cantons dont l'actualité ne pénètre guère en Suisse romande et dont le visage ne s'est pas modifié de façon spectaculaire à l'occasion de récentes élections. Tout de même, quelques notes supplémentaires.

— Succès spectaculaire des «verts» en *Thurgovie*; souligné dans toute la presse. En fait, ce succès était prévisible depuis les élections nationales d'automne où lesdits «verts» avaient recueilli 5,9% des suffrages; ils pouvaient raisonnablement compter dès lors sur six ou sept élus; ils auront finalement six députés au Grand Conseil. Ce qui frappe c'est le fait que ce parti ne comptait qu'environ 80 membres au moment des élections du début d'avril et qu'il s'est constitué le 15 décembre dernier, c'est-à-dire après le renouvellement des Chambres. Au reste, participation au vote très faible (41,7% en moyenne avec un mini-

mum de 31,7% dans le district de Bischofszell et un maximum de 50,4% dans celui de Steckborn).

— Sait-on qu'à *Uri*, une partie des élections cantonales se fait à main levée? La consultation populaire sera entièrement terminée le 20 mai et c'est à ce moment-là qu'on saura si le quatrième parti, le Forum critique uranais a passé la rampe de la députation; le parti socialiste, lui, même s'il perd un siège à Altdorf, conservera cinq sièges au Grand Conseil (un gain à Silenen), la majorité de ses élus provenant du centre ferroviaire d'Erstfeld.

— Connaissez-vous Innerthal et Reichenburg dans le canton de *Schwytz*? Ces deux communes n'élisent qu'un député chacune et ce député est... socialiste comme l'image traditionnelle de ce «canton primitif» ne permet pas de l'imaginer. Les temps changent du reste plus vite qu'on ne le croit: le Forum critique de Schwytz a gagné un siège; ses deux députés ont été élus à Schwytz (ville) et à Kussnacht. — Division de la gauche au *Tessin*: pas de représentant aux exécutifs de Bellinzone, de Lugano et de Chiasso.

## DÉCHETS RADIOACTIFS

### Dix minutes de discussion

*«Sacrifier le nucléaire à cause des déchets?» C'est l'une des questions dont compte débattre, lors de sa traditionnelle journée d'information, l'Association suisse pour l'énergie atomique (le 19 juin prochain). On se frotte les yeux et on se prend à rêver: le doute aurait-il saisi les plus pro-nucléaires des pro-nucléaires (au premier rang, MM. Alain Colomb, directeur à EOS, et André Gardel, professeur à l'EPFL)? Pas de fausse joie: poser la question, c'est la résoudre pour ces scientifiques-là. Davantage même: poser la question, c'est la balayer d'un revers de main. Inutile, dans ces conditions, de prévoir un exposé contradictoire. Voyez plutôt le programme: après quarante-cinq minutes de conférence, par un spécialiste français, sur «la philosophie des déchets dans le secteur nucléaire et dans l'industrie», une «discussion» est prévue. Pour dix minutes, pas une de plus: le repas de midi n'attend pas. Journée d'information ou grand-messe? Poser la question...*

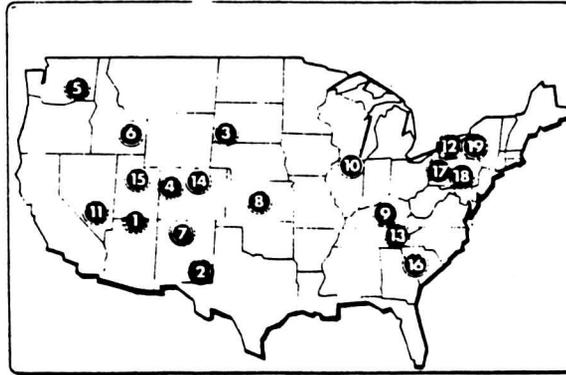
## ETATS-UNIS

### Fuites et contaminations

C'est tout à fait vrai: nous faisons la part belle, au moins depuis quelques mois, à la question des déchets dans les colonnes de DP. D'aucuns diraient la part trop belle, par rapport au reste de l'«actualité». Et pourtant... Il y va non seulement de l'avenir d'Ollon et d'un certain fédéralisme, rudement mis à l'épreuve du centralisme autoritaire inhérent à la (bonne) gestion du nucléaire; il y va aussi d'un style de vie, car les déchets radioac-

tifs ne sont rien d'autre que les produits d'un confort hyperégoïste — tant qu'il y a de l'électricité, j'en dépense, le reste je m'en fous.

Le plus pathétique, c'est que d'autres ont fait cette expérience avant nous et qu'il est hors de question, semble-t-il, que cela nous serve de leçon. Voyez les Etats-Unis, embourbés dans d'inextricables problèmes de déchets radioactifs, entre autres. Au début du mois de novembre dernier, le «New Scientist» dressait la carte d'une vingtaine de cas cruciaux; Arcadie (adresse utile: c.p. 103, 1211 Genève 20), association contre la pollution, reprenait ce bilan catastrophique dans son dernier bulletin d'information. Le voici, à toutes fins utiles:



1. Cane Valley (Utah et Arizona). Contamination aux résidus d'uranium.
2. Carlsbad (Nouveau-Mexique). Site pour un projet de dépôts profonds de déchets militaires hautement radioactifs.
3. Edgement (South Dakota). Résidus de contamination de bâtiments.
4. Grand Junction (Colorado). Résidus radioactifs de mines d'uranium utilisés comme matériau de construction (600 bâtiments sont à décontaminer).
5. Hanford (Washington). 200 000 m<sup>3</sup> de déchets hautement radioactifs dus au retraitement de fuel à usage militaire, contenus dans 149 tanks en corrosion. Le liquide est pompé lentement. L'écoulement de décharges terrestres contenant 500 000 m<sup>3</sup>

de déchets solides et 130 millions de litres de liquides ont contaminé la terre. Les crottes — et les carcasses des lapins du pays sont radioactives.

6. Idaho Falls (Idaho). Décharge pour deux tiers des déchets militaires transuraniens de longue vie. La décharge qui détient 57 000 m<sup>3</sup> de ces déchets va devoir être exhumée; elle renferme aussi 25 000 m<sup>3</sup> de liquides hautement radioactifs retraités.
7. Los Alamos (Nouveau-Mexique). Décharge terrestre de 11 500 m<sup>3</sup> de déchets radioactifs transuraniens.
8. Lyons (Kansas). Site des premiers essais de construction d'une décharge souterraine pour des déchets hautement radioactifs. Projet abandonné en 1972.
9. Maxey Flats (Kentucky). Décharge commerciale, fermée en 1979 lorsqu'on s'est aperçu de fuites autour de la décharge.
10. Mound City (Ohio). Une usine de traitement de plutonium va exiger 64 millions de dollars pour être décontaminée.
11. Site des essais d'armes nucléaires du Nevada. Les déchets transuraniens produits durant les explosions resteront enterrés.
12. Niagara Falls (New York). La décharge commerciale a contaminé les sols du voisinage.
13. Oak Ridge (Tennessee). Décharge de 6200 m<sup>3</sup> de déchets transuraniens de faible activité.
14. Rocky Flats (Colorado). Usine d'armements, d'où plusieurs kilos de plutonium ont coulé au cours de plusieurs années. Le sol contaminé est actuellement récupéré et transporté à Idaho Falls (voir N° 6).
15. Salt Lake City (Utah). Contamination par déchets de mines d'uranium.
16. Savannah River (Caroline du Sud). Centre de retraitement pour l'industrie de la défense. Des tanks souterrains contiennent 250 000 m<sup>3</sup> de liquide à haut degré de radioactivité. La décharge comporte des déchets transuraniens qui devront peut-être être exhumés.
17. Shippingport (Pennsylvanie). Un réacteur nucléaire naval coûtera 67 millions de dollars à démanteler.

18. Three Mile Island (Pennsylvanie). L'accident nucléaire le plus célèbre du monde en 1979, au cours duquel le cœur du réacteur a partiellement fondu. Le démantèlement du réacteur commencera l'année prochaine. Toutes sortes de déchets radioactifs vont probablement apparaître.

19. West Valley (New York). Centre commercial de retraitement, fermé en 1972; tanks contenant 3 millions de litres de liquides hautement radioactifs. La décharge terrestre voisine a débordé au milieu des années 70 et est fermée.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Oedipe dupe

La semaine passée (DP 726), je citais ici même une interprétation «psychanalytique» ahurissante de Victor Hugo. Tant que de telles aberrations n'ont cours que parmi des spécialistes, d'ailleurs peu lus dans la mesure où ils usent le plus souvent d'un jargon impénétrable, il n'y a que demi-mal.

L'ennui, c'est que parfois ces interprétations tombent sous des yeux, si j'ose dire, profanes... Ainsi, l'une de mes gymnasiennes — dix-huit ans, l'innocence même; je dirais: *l'ingénuité* (d'*ingenuus*, latin, bien né), la *candeur* même (de *candidus*, latin, blanc, pur, immaculé) — est tombée sur je ne sais quel crétin, qui croit pouvoir affirmer que Voltaire avait en lui des penchants incestueux (comment expliquer autrement cette horreur vraiment pathologique que le vieillard de Ferney avait pour la torture en général et la Saint-Barthélemy en particulier?)... Lisant probablement un peu rapidement, elle écrit donc que Voltaire est *partisan* de l'inceste! et d'ajouter bravement qu'elle est d'un avis opposé... Et moi de me demander en quoi peut bien consister, en la matière, un avis opposé — et s'il s'agit de ne faire l'amour qu'avec des pygmées ou avec des Néo-Zélandais?!

(Parenthèse: cette histoire d'Œdipe, qui devait connaître la fortune que l'on sait... Voilà donc un homme à qui l'on prédit qu'il tuera son père et qu'il épousera sa mère — et qui *croit* à la prédic-

tion et qui en est horrifié et qui s'enfuit à toutes jambes pour tenter d'échapper à une destinée si affreuse... Après quoi, le premier vieillard qu'il rencontre, il le tue, et la première femme beaucoup plus âgée que lui, il l'épouse! Donc, deux possibilités, me semble-t-il: ou bien le malheureux est idiot, et l'histoire dès lors est sans beaucoup d'intérêt; ou bien — et c'est ce que Gide suppose quelque part — il n'a jamais tué son père, encore bien moins épousé sa mère — mais affaibli par l'âge et par les catastrophes innombrables qui se sont abattues sur sa patrie, il finit par croire l'incroyable, il se laisse intoxiquer par le devin, qui de cette manière prend barre sur lui, ou reprend barre... Roger Martin du Gard a raconté une histoire semblable: cela s'appelle *Jean Barois*. D'autres se laisseront persuader que tous leurs malheurs viennent des Juifs, ou des communistes, ou des... je vous laisse compléter à votre guise!)

(Autre parenthèse: j'aimerais beaucoup parler du livre de Cantini, *Le colonel fasciste suisse*, Arthur Fonjallaz. Mais j'aimerais également parler du merveilleux livre du camarade Berney, *La Grande Complication*. En même temps, je m'avise que je n'ai encore rien dit de la joie inespérée que j'ai eue en voyant publié le roman posthume, de Martin du Gard justement, *Le lieutenant-colonel de Marmor*, que j'attendais depuis quarante ans... Et de mon désespoir qu'il soit demeuré inachevé... Que faire? Ce sera pour une prochaine fois.) J. C.

MOTS DE PASSE

## Recette d'actualité

Eplucher les nouvelles; décortiquer les faits divers; émincer; faire revenir le tout dans la rubrique des disparus.

A volonté, ajouter quelques grosses légumes, préalablement coupées en dés ou autres petits morceaux.

Servir chaud.

Hélène Bezençon

AILLEURS

## Nos voisins, ces inconnus

Que savons-nous de l'affaire des zones franches réglée par un jugement international il y a cinquante ans? Que connaissons-nous de nos voisins aostiens, savoyards, francs-comtois, alsaciens, à part les adresses de quelques bons restaurants, de super-marchés avantageux et de frontaliers que nous côtoyons?

Nos voisins n'ont pas toujours une mémoire aussi fragile. Exemples à Mulhouse. Un guide de la ville, rédigé par Pierre-Louis Cereja, ne peut pas s'empêcher, évidemment, de parler de Fritz et Hans Schlumpf qui ont, involontairement, doté la cité d'un éblouissant musée national de l'automobile, mais il rappelle aussi «la libre république membre de la Confédération helvétique», jusqu'au moment où, assiégée par les armées de la République, en 1798, elle s'est donnée à la France.

Ailleurs, le guide rappelle la création, en 1746, de la première manufacture d'indienne et précise, au sujet de la qualité: «Dans Mulhouse, ville suisse exclue des liaisons routières importantes...»

A propos de l'industrie locale à Mulhouse («De l'eau, des industriels protestants et un rien de génie...»), nous faisons connaissance avec l'industriel Jacques-Henry Gros dont les ancêtres étaient Genevois et qui a conservé la double nationalité française et suisse.

La «regio» bâloise facilite-t-elle des contacts qui ne sont que sporadiques ailleurs? Il est en tout cas impressionnant de constater à Genève, et notamment dans la presse, le silence qui entoure l'actualité des départements d'où viennent chaque jour des milliers et des milliers de travailleurs.

GAZ

## Pour ne pas rouler idiot

Si vos balades pascales et motorisées vous donnent envie d'en savoir davantage sur l'avenir des forêts que vous avez traversées, polluées et admirées, voici trois petites sommes récentes qui alimenteront utilement votre réflexion. En attendant de manifester à Berne le 5 mai.

— Rappel succinct. Huit pages de dossier publiées par l'Institut de la Vie à Genève (adresse utile: rue Saint-Ours 6, 1205 Genève): «La forêt malade de l'homme».

— Remarquable vulgarisation. Le numéro spécial du «Journal» de l'Association suisse des transports, publié conjointement avec le WWF, «SOS Forêt!» (adresse utile: Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee): une cinquantaine de pages claires, bourrées d'informations précises tout en restant parfaitement accessibles, soigneusement illustrées, militantes sans être préchi-précha, un modèle. En

conclusion, neuf mesures urgentes sur une toile de fond sans équivoque: «Nous avons besoin d'autorités et de politiciens ayant le courage d'imposer des mesures conséquentes. Le sauvetage des forêts est aujourd'hui un devoir d'économie populaire de toute première urgence et une question de responsabilité éthique envers le pays.»

— Bilan scientifique. Dans la grande tradition des enquêtes de «Science et Vie», livraison d'avril (1984) de ce mensuel, une quinzaine de pages sous le titre: «La maladie des forêts gagne la France.» Voilà qui estomacera les lecteurs du «Nouvelliste» qui se sont délectés, le jeudi 12 avril dernier, dans le même numéro de leur quotidien préféré, d'une part (page 2) d'un texte musclé vantant les mérites de l'initiative «Pro vitesse 130/100» (texte publié en annexe et liste de signatures à remplir et à renvoyer aux initiants après l'avoir découpée selon le pointillé), et d'autre part (page 20) d'un vigoureux plaidoyer pour le Grand Prix de Sion (texte de la pétition publié en annexe et liste de signatures à remplir et à renvoyer à l'ACS Sion après l'avoir découpé selon le pointillé).

*Tant que ces stations, souvent surdimensionnées, ne reçoivent qu'une partie de la charge polluante pour laquelle elles ont été construites, la présence d'eaux claires parasites n'empêche pas d'atteindre les rendements imposés. Mais dès que ladite charge doit effectivement être traitée, les eaux parasites ne permettent plus de satisfaire aux normes.*

Non ce n'est pas, pour une fois, «Domaine Public» qui revient à la charge sur un de ses sujets favoris, mise en évidence du rôle néfaste des flux d'eaux claires dans le système d'épuration et constat négatif des méthodes actuelles: ces quelques lignes sont tout bonnement extraites d'un très intéressant et très officiel rapport que la Municipalité lausannoise vient de publier en réponse à une motion Christiane Jaquet (POP) portant sur l'utilisation des lessives sans phosphates et la protection des eaux. Reste à en tirer les conclusions pratiques qui s'imposent. Première bonne nouvelle pour le Léman: la Ville de Lausanne imposera l'usage de lessives sans phosphates dans tous les établissements qui dépendent d'elle («après une période transitoire d'environ six mois pour permettre la liquidation des stocks et l'adaptation éventuelle des automates»). Ce n'est qu'un début...

PHOSPHATES

## Bonne nouvelle pour le Léman

*On a vu que dans le bassin versant du Léman, les exigences fédérales sur le rejet des eaux usées n'étaient toujours pas respectées dans leur totalité. Sans risque de se tromper, on peut même affirmer que près de la moitié des stations d'épuration sont dans ce cas. Or le plus souvent, ce sont les eaux claires parasites qui sont à l'origine de ces mauvais résultats.*

*En ce qui concerne le phosphore, par exemple, la*

*dilution des eaux usées brutes par les eaux claires entraîne une réduction des concentrations à l'entrée de la station d'épuration. Ce ne sont plus les 6 à 8 mg P/l. habituels que l'on mesure, mais seulement 2 à 3 mg P/l. Dès lors, et pour autant que la norme de 1 mg P/l. soit atteinte, le rendement d'élimination varie de 50 à 66%, ce qui est bien inférieur aux 85% minimum imposés.*

*Mais l'influence néfaste des débits parasites ne s'exerce pas uniquement sur le phosphore. En effet, il n'est pas rare d'observer à l'entrée de certaines stations d'épuration des concentrations en polluants organiques très faibles, et parfois même voisines de celles fixées pour le rejet.*

PAUSE PASCALE

## Au 4 mai!

**C'est pratiquement inévitable: les fêtes de Pâques perturbent le rythme de parution de «Domaine Public»... Vous recevez certainement ce numéro 727 avec quelque retard; et DP 728 ne vous parviendra pas avant vendredi 4 mai. Merci d'en prendre bonne note. Et bonnes fêtes!**

**PS. Rappel. Nous sommes toujours à votre disposition pour envoyer «Domaine Public» à l'essai à des amis et connaissances à qui vous voudriez du bien; il vous suffit de nous communiquer les noms et adresses adéquates; nous nous chargeons du reste.**